

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1523

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est l'ensemble des retraités qui devraient voir leur pension de retraite indexée sur l'inflation et non seulement une partie d'entre eux.